

**COMMISSION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)  
du 01/02/2017**

**COMPTE-RENDU**

---

Présents : M. MICHAUT, M. MICHAUD, Mme ROBERT, M. MARSEILLE, Mme POSTROS, M. RAVIER, M. ROUSSEAU, M. PERARD, M. LE LIÈVRE, Mme MARTIN

Absents excusés : M. BRAUX, M. VASSELON, Mme GRINOVERO, M. VERDUN, Mme DURAND, M. LENAY

Absents : Mme THOREZ

M. MICHAUT ouvre la séance en excusant M. BRAUX puis laisse la parole à M. MARSEILLE.

M. MARSEILLE explique qu'il a été désigné Chef de projet pour le contenu de la Réserve Communale de Sécurité Civile et déroule la réunion en 2 points :

- Le Plan Communal de Sauvegarde ;
- La Réserve Communale de Sécurité Civile.

M. RAVIER intervient et demande le contenu du Plan Communal de Sauvegarde et où en est le recensement de la population. Il souhaite savoir si tout le travail fait il y a quelques années sera réutilisé.

Mme MARTIN explique que le recensement a été fait dans sa totalité mais que la mise à jour n'a pas été suivie, d'où l'importance de la Réserve Communale.

Le travail qui sera effectué sur le PCS se situe dans la continuité de celui qui a été réalisé depuis 2007.

M. MARSEILLE informe la commission sur l'importance des formations pour la Réserve Communale et demande le nombre de personnes qui se sont engagés à la date du 16 janvier 2017, date limite de retour des actes d'engagement. Il y a 93 inscrits dont 63 qui ont répondu et il reste 30 personnes à relancer avant le 13 février 2017, pour la deuxième fois.

Mme ROBERT demande si la Réserve Communale constituée en 2003 fait partie de cette nouvelle réserve.

Mme MARTIN informe que quelques-uns sont sur la nouvelle liste.

M. LELIEVRE intervient sur la planification des formations et la 1<sup>ère</sup> réunion avec la Réserve Communale. La date proposée est le **jeudi 02 mars 2017 à 18h** à la Salle des Fêtes avec la présence de M. BRAUX. La commission valide la date et l'heure.

M. MARSEILLE informe que les thèmes de la formation sont :

a) la sensibilisation aux premiers secours – nombre de personnes à former sur 2 heures = 10 ; Celle-ci sera effectuée par les sapeurs- pompiers (date à définir).

b) La gestion des conflits – nombre de personnes à former 15 ; cette formation sera effectuée par :

- M. MARSEILLE,
- M. ROUSSEAU,
- M. PERARD,
- M. BRIS,
- et éventuellement M. BOULARD, policier municipal (demande à faire auprès de M. BRAUX).

La formation se déroulera sur 3 sites différents et la date de début est validée au **18 mars 2017** avec un exercice sur le barriérage en mai :

- Foyer du gymnase,
- Salle Multi activités (séparée en 2 selon le nombre de formateurs),
- Club House.

c) L'information sur le contenu du Plan Communal de Sauvegarde.

La liste de la Réserve Communale de Sécurité Civile, établie le 11 octobre 2016, ainsi que le Règlement intérieur et l'acte d'engagement seront à transmettre aux membres de la Commission.

La convocation de la réunion du **02 mars 2017** sera transmise à tous les volontaires de la Réserve Communale ainsi qu'aux membres de la commission et du Conseil Municipal, après la réunion du groupe de travail (ordre du jour).

Une réunion du groupe de travail est prévue le **mardi 07 février 2017 à 16h00** en mairie afin de travailler sur le contenu des formations et du Plan Communal de Sauvegarde.

La séance est levée à 19h